

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
Du 1^{er} juillet 2013 au 30 Juin 2014**



1- INDICATEURS TECHNIQUES :

1.1 - POINT DE PRELEVEMENT :

La station de Pompage « Le Petit Bois » est le seul lieu de prélèvement d'eau de la commune. Le nombre d'habitants de la commune de CREYS MEPIEU s'élève à 1432 personnes plus 57 résidents saisonniers.

Le nombre de branchements est de :

Relevé au 1^{er} juillet **2013** station de pompage = **1 129 252 m³**

Relevé au 1^{er} juillet **2014** station de pompage = **1 285 984 m³** -

Le nombre de m³ prélevés à la station de pompage du **1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014** est de **156 732 m³** dont **102 204 m³** facturés.

1.2 - RENDEMENT D'UN RESEAU D'EAU POTABLE

Des indicateurs techniques permettent de mesurer l'état d'un réseau d'eau potable, de deux façons bien différentes :

- soit on parle de pertes en pourcentage

a) indicateur de perte en % (rapport entre volume pompé et volume facturé)

Pour information du 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} juillet 2014

*156 732 – 102 204 = 54 528 m³, ce qui correspond à une perte de **34,790 %***

Pour information du 1^{er} juillet 2012 au 1^{er} juillet 2013

167 714 – 116 692 m³ = 51 022 m³, ce qui correspond à une perte de 30,423 %

Pour information du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 :

169 997 – 117 990 = 52 007 m³ ce qui correspond à une perte de 30,593 %

Pour information du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

192 762 - 114 337 = 78 425 m³, ce qui correspond à une perte de 40,684 %

Pour information du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

155 118 - 112.404 = 42 714 m³, ce qui correspond à une perte de 27,536 %

Pour information du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

129.333 - 89.055 = 40 278 m³, ce qui correspond à une perte de 31,142 %

- b) soit on calcule l'Indice Linéaire des Pertes (I.L.P) exprimé en m³/h/km (pertes calculées en fonction de la longueur du réseau)

$$\text{I.L.P. : } \frac{54\,528 \text{ m}^3}{42 \times 24 \times 365} = 0,1482 \text{ m}^3/\text{h}/\text{km}$$

Une table d'indice de référence permet de classer l'état du réseau (source Agence de l'Eau)

Catégorie du réseau	Rural
Bon	< à 0,06
Acceptable	< 0,1
Médiocre	0,1 < ILP < 0,16
Mauvais	> 0,16

Comme les années précédentes, les châteaux d'eau sont vidangés une fois par an, ce qui correspond environ à 300 m³ (pour l'ensemble des châteaux d'eau) pompés et non facturés.

- Rappel du rôle de l'eau 2012-2013 : une fuite constatée au lotissement « Les Ecoux » en août et réparée en septembre 2013 est à imputer sur ce rapport. **L'estimation est de 8 100 m³ soit 90 m³/j de juillet à septembre 2013).**
- Lors de l'installation des compteurs de sectorisation mi-mai 2014, et de la remise en service du réservoir de « les Briches » sur son secteur de distribution. Le robinet flotteur dit d'arrêt n'a pas joué son rôle, l'eau s'est évacuée par le trop plein. La sonde niveau « haut » n'a pas fonctionné, en effet le réglage de cette sonde était trop haut. Cette fuite a été détectée le 28 juillet 2014 et se retrouvera dans le rapport de la vente de l'eau 2014-2015 **Cette fuite peut être estimée à 10 000 m³.**
- Lors des essais des poteaux incendie, chaque poteaux utilise environ 150 l d'eau. 49 x 150 l = 7 m³.

Il est à noter que les principaux abonnés du Service des Eaux sont :

- PERRIN François – 1 980 m³
- SCEA Les Chavanettes – 1 530 m³

La centrale de CREYS MALVILLE a toujours une consommation d'eau importante :

- 2006/2007 : 27 230 m³
- 2007/2008 : 17 249 m³
- 2008/2009 : 2 025 m³
- 2009/2010 : 25 230 m³
- 2010/2011 : 21 870 m³
- 2011/2012 : 37 512 m³
- 2012/2013 : 37 353 m³
- 2013/2014 : 28 053 m³

1.2 - INDICATEURS FINANCIERS :

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Droit fixe indépendant de la quantité d'eau :

- **20 €** par an pour tout branchement d'un diamètre inférieur à 30 mm
- **61 €** par an pour tout branchement d'un diamètre égal ou supérieur à 30 mm

Prix du m³ d'eau : **0,65 € le m³**

Préservation des ressources en eau : **0,068 € le m³**

Participation redevance pollution : **0,28 € le m³** (montant déterminé par l'agence de l'eau pour l'année 2013)

Redevance modernisation des réseaux de collecte : **0,15 € m³** (montant déterminé par l'Agence de l'Eau, uniquement pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement)

MONTANT FORFAITAIRE POUR LES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE

Pour faciliter le traitement des demandes de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eau usée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide de fixer de la façon suivante, le montant des branchements :

Au réseau d'eau potable :

- un forfait de **2 000 €** à compter du 1^{er} juin 2012

ECONOMIES D'EAU EN DISTRIBUTION PUBLIQUE

Rappel

Le décret du 27 janvier 2012, crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable pour inciter les collectivités à améliorer la gestion de leur patrimoine de réseaux d'eau et à réduire les fuites. La nouvelle réglementation demande aux collectivités d'établir un inventaire de leur patrimoine de réseaux d'ici fin 2013 et de définir un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement du réseau est inférieur au seuil minimum fixé par le décret. Si elles, ne satisfont pas à ces obligations, elles verront leur redevance de prélèvement payée à l'agence de l'eau pour l'usage « eau potable » doubler dès 2014. Dans ce contexte, l'agence de l'eau a décidé d'accompagner les collectivités dans l'effort qu'elles doivent réaliser. La municipalité a déposé au 15 juin 2012, une déclaration d'intention pour participer à l'appel de projets de l'agence de l'eau sur les économies d'eau. Une demande de subvention a été déposée à cet effet auprès de l'agence de l'eau au mois d'août 2012, la municipalité est dans l'attente d'une réponse.

Le 18 septembre 2014, la société Réalité Environnement a présenté le rapport final du diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable – Etablissement d'un schéma directeur.

Réalité environnement mandaté en 2014 : **16 620 €**

Par courrier du 2 décembre 2014, l'agence de l'eau confirme le versement

D'une aide pour l'établissement du schéma directeur d'assainissement de **6 925 €**

(Dossier consultable en mairie)

Les phases de diagnostic (visites des ouvrages, campagnes de mesures, modélisation) ont permis de mettre en évidence divers dysfonctionnements ou insuffisances. Les dysfonctionnements peuvent être classés selon les priorités d'intervention. Au vu des problématiques identifiées sur la commune, les propositions d'aménagement seront articulées autour des thèmes suivants :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable
- amélioration de la gestion du réseau
- gestion du patrimoine
- amélioration de l'exploitation.

Dans ce rapport, il est envisagé de créer une connexion entre les réseaux de Bouvesse-Quirieu « le Bois du Four » et de la commune de Creys Mérieux au niveau du captage de Bouvesse-Quirieu.

Ce rapport précise également que le prix de l'eau moyen qui permettrait de couvrir l'amortissement du réseau communal est de **1,88 € le m³**.

RECETTES PERCUES DURANT LA PERIODE DE 1^{er} JUILLET 2013 AU 30 JUIN 2014
EAU - TAXES

Petits compteurs 20 €		Gros compteurs 61 €		Consommation D'eau en m ³	Vente de l'eau 0.65 €/m ³	Préservation des ressources en eau 102204 m ³ à 0,068	Redevance De Pollution 102 204 m ³ à 0.28 €	Redevance et modernisation des réseaux 65 863.39 m ³ à 0,15 €	Recette Perçue
Nombre	Droit Fixe €	Nombre	Droit Fixe €						
714	14280	8	488	102 204	66 432,79	6 949,98	28 617,19	9 879,45	126 647,41

1.3 - DIFFERENTES TAXES PAYEES PAR LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2013/2014

REDEVANCE DE PRELEVEMENT (Agence de l'eau) 2014 : 7 878,99€

REDEVANCE DE POLLUTION : 33 015 €

POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE : 11 092 €

FACTURE TYPE

Facture eau pour une consommation de 120 M³

Droit Fixe <30 mm	Prix pour 120 m ³	Redevance des ressources en eau	Redevance de Pollution	Redevance et modernisation des réseaux	Montant Facture eau
20	78	8,16	33,60	18	157,76
Droit Fixe >30 mm	Prix pour 120 m ³	Redevance des ressources en eau	Redevance de pollution	Redevance et modernisation des réseaux	Montant Facture eau
61	78	8,16	33,60	18	198,76

LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES

1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

BUDGET SERVICE DES EAUX

1. <u>Réparation fuites « les Ecoux » - BORDEL Sarl</u>	1 242,02 €
2. <u>Maintenance réservoirs - ERE</u>	1 973,40 €
3. <u>Assistance réservoirs – VEOLIA</u>	4 668,40 €
4. <u>Matériel pour télé relevage – ITRON</u>	3 012,96 €
5. <u>Raccordement « les jardins de Faverges » BORDEL Sarl</u>	4 751,41 €
6. <u>Raccordement deux logements communaux rue de Fourvière</u>	3 395,09 €
7. <u>Suite à la vente d'une partie de la maison mitoyenne « les Ecoux »</u> <u>Création d'un nouveau branchement d'eau indépendant (maison</u> <u>Côté cimetière) – LYONNAISE DES EAUX</u>	4 405,52 €
8. <u>Pose de 3 compteurs de sectorisation – BORDEL Sarl</u>	15 368,16 €

En 2014, la municipalité a signé un contrat :

- d'assistance technique avec la LYONNAISE DES EAUX pour effectuer les modalités d'assistance technique mensuelle pour le suivi des installations de production et de distribution d'eau potable de la commune.

Les installations concernées sont la station de pompage (le petit bois), le réservoir de Pusigneu, le réservoir des Briches, le réservoir de Faverges et les compteurs intermédiaires. En cas de panne, le prestataire intervient sur demande écrite de la commune. Il garantit également un service d'astreinte en dehors des heures normales de travail.

Une redevance semestrielle de 3 743,53 € H.T est versée au prestataire. Ce contrat a pris effet au 1^{er} mai 2014.

- De services de mise à jour des données du SIG du réseau d'eau potable pour une redevance semestrielle de 1 733,32 € H.T.
- De nettoyage et de désinfection annuels des réservoirs par la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux pour un montant annuel de 4 415 € H.T.
- De vérification et d'entretien des poteaux d'incendie attribué à la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux. Prix forfaitaire de 40,60 € H.T par poteau et par essai.

- **TIPI** (service de paiement des Titres par carte bancaire par internet) fonctionne depuis la facturation d'acompte de 2013. Les frais occasionnés par le nouveau mode de règlement s'élève de juin 2013-juillet 2014 à 14,53 €.

Admission en non-valeur

231,77 € – titre PEREIRA OLIVEIRA 2011

401,44 € - Titre SMC 2010

639,10 € - Titre ZAMBARDI-ASSAILLY-MERCIEU-Arrondis divers factures

Erreur de facturation pour la SCEA « LES CHAVANETTES »

Annulation de titre sur année antérieure : 461,04 €

A titre d'information :

11 branchements à 2 000 € chacun – GARNIER Béatrice – lot.les jardins de Faverges

2 branchements à 2 000 € chacun – Commune de CREYS MEPIEU –

2 logements rue de Fourvière

Article 2 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 –

« Dès que le service de l'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume moyen consommé par l'abonné ».

Sept abonnés sont concernés par cette disposition. Un courrier leur a été adressé leur précisant qu'une attestation doit être fournie stipulant que la réparation a été effectuée. Dans le cas contraire, une demande de dégrèvement en cas de consommation excessive l'année prochaine ne sera pas prise en compte pas nos services.

RESULTATS D'ANALYSE D'EAU

L'eau prélevée par le Laboratoire Régional d'Analyses des Eaux présente de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine (décret du 03.01.1989). Les résultats des analyses peuvent être consultés en mairie. (Rapport des services de la D.D.A.S.S joint) et sur le site internet de la commune www.creysmepieu.com.

ETAT DES EMPRUNTS

Néant

Rappel pour info

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES fixe le montant du raccordement au réseau des eaux usées ainsi que le montant de la redevance d'assainissement. A titre d'information et conformément à la délibération du Syndicat de la Plaine de Faverges du 19 juin 2013, le tarif de l'assainissement pour l'année 2013/2014 est déterminé de la façon suivante :
Un forfait de 48 € + 1,05 € par m³ d'eau consommée.

Fait à Creys-Mépieu, le 11 décembre 2014

Le Maire,
Olivier BONNARD

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau a été présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2014.